

## **TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)**

Sélection d'une entreprise pour la maintenance (Electricité, Plomberie, Peinture et petits travaux de Maçonnerie, Plafonnage, Carrelage, Menuiserie bois/aluminium/métallique, climatisation) des locaux de la Maison Commune.

**Objectif : Entente sous forme d'un contrat à long terme de trois ans renouvelables une seule fois.**

---

### **Contexte**

Certaines agences des Systèmes des Nations Unies en Guinée abritent un immeuble de sept niveaux et un sous-sol, (cet immeuble est sis à Coléah à la Corniche sud, commune de Matam) pour la maintenance duquel il recherche un prestataire qualifié et compétent, spécialiste de la maintenance en électricité, plomberie, maçonnerie, peinture, plafonnage, carrelage, menuiserie bois, aluminium et métallique, suivi et recharge extincteurs, suivi et entretien climatisation, avec lequel il envisage d'établir un contrat à long terme.

#### ***1. Prestations attendues***

Les prestations attendues chaque jour sont les suivantes :

##### ***a) Electricité et plomberie***

- Gestion des dépannages dans les domaines d'électricité et de plomberie ;
- Remplacement des lampes, prises, interrupteurs, disjoncteurs différentiels,
- Remplacement du matériel de plomberie,
- Contrôle journalier des réseaux de distribution d'électricité et d'eau au sein de la maison commune ;
- Mise en œuvre de toutes actions afin de limiter toutes interruptions des fournitures d'eau et d'électricité liées à un défaut technique ;
- Réalisation de toute installation nécessaire relative à leur domaine d'intervention au sein de la maison commune sur demande du gestionnaire de la maison commune (installation de nouveaux équipements électriques et sanitaires).
- Servir de conseillers au gestionnaire de la maison commune dans leurs domaines respectifs ;

##### ***b) Maçonnerie, menuiserie bois/aluminium, carrelage, peinture, plafond, toiture et divers ;***

- Mettre à disposition à la première demande du gestionnaire de la maison commune et dans un délai ne pouvant excéder 2 heures, un ou plusieurs techniciens qualifiés dans le domaine d'intervention requis par le gestionnaire ;

- Exécution de tous travaux de maçonnerie (retouche de la maçonnerie, scellement de menuiserie bois/aluminium, petits travaux de bétonnage) ;
- Exécution de tout travaux de menuiserie bois/aluminium (montage et réglage de portes/fenêtres - travaux de serrurerie, tout travaux de plafonnage) ;
- Exécution de tous travaux de peinture (peinture sur mur et plafond, peinture sur menuiserie bois, peinture sur menuiserie métallique y compris escalier métallique) ;
- Exécution de tous travaux de carrelage (démolition et pose de carreaux y compris toutes suggestions) ;
- Exécution de tous travaux sur la charpente et la couverture (étanchéité)
- Etre joignable à tout moment 24 heures /24 par téléphone, radio ou tout moyen de communication.

## **Conditions matérielles / Logistique**

### ***2. Ressources matérielles / Equipement***

L'équipe de permanence mise à disposition doit disposer de tout le matériel et équipement nécessaire pour le bon accomplissement de leur travail.

*A titre indicatif, ci-dessous la liste du matériel minimum requis :*

#### ***Pour les travaux d'électricité, une caisse contenant :***

- Une perceuse électrique
  - Une pince universelle
  - Une pince long bec
  - Une pince pour cosses
  - Une pince à dénuder
  - Un jeu de clés à lain
  - Un jeu de tournevis
  - Un manomètre testeur
  - Un tournevis testeur GM (grand model)
  - Un tournevis testeur PM (petit model)
  - Un marteau
  - Un burin plat
  - Un burin pointu
  - Un cutter
- La fourniture des tréteaux et des échelles pour tous les travaux de peinture, d'électricité et de plomberie sont à la charge du prestataire.

#### ***Pour les travaux de plomberie, une caisse contenant :***

- Une lampe à souder
- Un jeu de clés à molettes (GM, MM, PM)
- Un jeu de clés à griffes (GM, MM, PM)
- Une pince à étau
- Une pince crocodile
- Un coupe tube
- Un jeu de tournevis

- Une brosse métallique
- Une scie à métaux (y compris lame de scie)
- Un marteau
- Un burin plat
- Un burin pointu

### **3. Prestations attendues**

Les entretiens préventifs, les travaux de dépannage, l'installation de nouveaux équipements et toutes autres activités connexes.

#### **a) des entretiens préventifs**

- Nettoyage et dépeussierage des évaporateurs et des condensateurs
- Vérification du circuit frigorifique et du circuit électrique
- Toute vérification des pièces nécessaires au bon fonctionnement des appareils

#### **b) Les travaux de dépannage**

- Effectuer tous les travaux de dépannage et réparations chaque fois que les besoins se font sentir.
- Tenir en stock les pièces et consommables de première nécessité qui ne seront utilisés que sur l'avis favorable du client.
- Une fiche d'intervention sera remise au client qui devra la signer pour valider les travaux effectués.

#### **c) Installation de nouveaux équipements sur demande du gestionnaire de la maison commune ;**

#### **d) Toutes autres activités connexes ;**

### **Conditions matérielles / Logistique**

Le service à fournir :

Maintenance en bon état de fonctionnement de quatre-vingts (93) climatiseurs Split system et dix huit (05) climatiseurs monoblocs au sein de la maison commune.

### **4. Ressources humaines**

Une équipe de deux ou trois techniciens se déplacera chaque deux (2) mois pour procéder aux opérations d'entretien de tous les climatiseurs de la MC

Afin d'assurer un service rapide, le prestataire doit mettre à disposition une équipe qui doit intervenir immédiatement chaque fois le gestionnaire de la maison commune le sollicite.

Intervenir immédiatement et être joignable à tout moment 24 heures /24 par téléphone, radio ou tout moyen de communication ;

NB : Le personnel du prestataire devra se présenter dans un état de propreté irréprochable ; il devra être vêtu de tenue propre et soignée (avec indication du nom de la société ou port de badge).

### **5. Ressources matérielles / Equipement**

L'équipe mise à disposition doit disposer de tout le matériel et équipement nécessaires (tenues de travail, chaussures adaptées, masque etc.) pour le bon accomplissement de leur travail.

### **6. Qualifications du prestataire :**

Les prestataires désireux d'obtenir ledit contrat auprès du PNUD doivent posséder les qualifications minimales suivantes :

1. Etre enregistré au Registre du Commerce (*Fournir les pièces justificatives*) ;
2. Etre en règle avec les impôts (*Fournir les pièces justificatives*) ;
3. Jouir d'une stabilité financière avérée (*Fournir les pièces justificatives*) ;
4. Disposer d'un compte bancaire au nom de la société (*Fournir les pièces justificatives*) ;
5. Être enregistré à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (fournir les pièces justificatives, ainsi que celles du personnel affilié à mettre à la disposition de la maison commune);
6. Employer du personnel expérimenté (Fournir les CV du personnel d'intervention et d'encadrement) ;
7. Ne pas employer de mineurs;
8. Posséder l'équipement minimum nécessaire à la bonne exécution du présent contrat ;
9. Etre capable d'opérer sans interruption aux heures ci-dessus mentionnées ;

### **7. Horaires**

Les heures de travail recommandées sont :

- du lundi au samedi : de 7H 30 à 18 H

### **8. Ressources humaines**

Afin d'assurer un service rapide, le prestataire doit mettre à disposition une équipe de permanence pendant les heures de travail dans les locaux de la maison commune.

Le minimum de personnel requis est le suivant :

- Un (1) électricien avec expérience.
- Un plombier avec expérience.

- Un technicien froid avec expérience

NB : Le personnel du prestataire devra se présenter dans un état de propreté irréprochable et permanent ; il devra être vêtu de tenues propres et soignées (avec indication du nom de la société ou port de badge) qui devront être changées et lavées régulièrement.

## 9. Qualifications du prestataire :

Les prestataires désireux d'obtenir ledit contrat auprès du PNUD doivent posséder les qualifications minimales suivantes :

10. Etre enregistrés au Registre du Commerce (*Fournir les pièces justificatives*) ;
11. Etre en règle avec les impôts (*Fournir les pièces justificatives*) ;
12. Jouir d'une stabilité financière avérée (*Fournir les pièces justificatives*) ;
13. Disposer d'un compte bancaire au nom de la société (*Fournir les pièces justificatives*) ;
14. Employer du personnel expérimenté (Fournir les CV du personnel d'intervention et d'encadrement) ;
15. Ne pas employer de mineurs;
16. Etre capable d'opérer sans interruption aux heures ci-dessus mentionnées ;
17. Posséder les équipements et outillages nécessaires à la maintenance des équipements électriques et sanitaires de la maison commune (joindre liste si possible);
18. Avoir une expérience prouvée dans le domaine du génie civile ;

## 10. Contrat :

Le contrat de service sera assujetti à une période d'essai de trois (3) mois.

Il sera établi pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une grille d'évaluation des prestations portant sur la satisfaction du comité de gestion de la maison commune du Système des Nations Unie et le bon respect des engagements.